

**Concours : CAPET et CAFEP externes**

**Section : économie et gestion**

**Option : informatique et systèmes d'information**

**Session 2018**

Rapport de jury présenté par : **Jean-Michel Paguet**

Président du jury

## SOMMAIRE

|                                                                    |    |
|--------------------------------------------------------------------|----|
| Message du président du concours                                   | 3  |
| Description du concours                                            | 4  |
| Composition du jury                                                | 5  |
| Commentaires des épreuves d'admissibilité                          |    |
| Épreuve de synthèse                                                | 6  |
| Composition de sciences de gestion                                 | 21 |
| Commentaires des épreuves d'admission                              |    |
| Épreuve de mise en situation professionnelle                       | 28 |
| Épreuve d'entretien à partir d'un dossier                          | 34 |
| Annexe 1 : exemples de sujets de mise en situation professionnelle | 40 |

## MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONCOURS

Le CAPET externe économie et gestion option *informatique et systèmes d'information* (option D) a ouvert pour la première fois à la session 2014 tandis que le CAFEP a ouvert pour la première fois à la session 2015.

Ces concours visent à recruter des professeurs capables d'enseigner principalement dans les classes de la série STMG (sciences et technologies du management et de la gestion<sup>1</sup>), en particulier dans la spécialité SIG (systèmes d'information de gestion) et les sections de techniciens supérieurs du domaine des services, en particulier dans la spécialité SIO (services informatiques aux organisations). Ils pourront également être amenés à prendre en charge des enseignements d'économie et gestion notamment les sciences de gestion en classe de 1<sup>ère</sup> et le management en classes de STMG comme en sections de techniciens supérieurs (STS). Par ailleurs ces enseignants pourront assurer l'accompagnement personnalisé<sup>2</sup> dans les classes de lycées, l'enseignement facultatif d'informatique et création numérique dans les séries de la voie générale<sup>3</sup> ou encore les enseignements d'exploration tels que les principes fondamentaux de l'économie et de la gestion ou informatique et création numérique<sup>4</sup>.

Le jury attend des candidats une bonne maîtrise des concepts scientifiques, des technologies et des outils, dans leur actualité, conformes au programme du concours et au niveau de qualification requis, mais aussi qu'ils soient capables de se projeter dans leur futur métier, notamment en ayant pris connaissance des programmes et référentiels d'enseignement ad hoc. La variété des enseignements à prendre en charge nécessite une solide préparation dans le domaine de l'informatique mais aussi une bonne culture en management, en économie et en droit.

Il attend également que la candidate ou le candidat, en tant que potentiel agent du service public d'éducation, prenne en compte les valeurs portées par le système éducatif et notamment celles de la République. Ainsi dans le cadre des épreuves d'admission de cette session, les candidats ont été questionnés sur les valeurs de la République et la laïcité.

Les candidats trouveront dans les pages qui suivent des conseils pour se préparer aux épreuves de la session 2018. Par ailleurs le site du ministère et celui du réseau national de ressources CERTA<sup>5</sup> publient également des informations nécessaires à leur préparation.

---

<sup>1</sup> Les programmes sont disponibles à l'adresse

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=59308](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=59308)

et les documents d'accompagnement sont accessibles à l'adresse

<http://eduscol.education.fr/pid26364/enseignements-technologiques-stmg.html>

<sup>2</sup> Ce nouvel enseignement a été mis en place lors de la réforme du lycée en septembre 2010 :

<http://eduscol.education.fr/cid54928/accompagnement-personnalise.html>

<sup>3</sup> Le programme et l'épreuve en terminales L et ES sont disponibles à l'adresse <http://eduscol.education.fr/cid116287/epreuve-facultative-d-informatique-et-creation-numerique-en-series-es-et-l.html>

<sup>4</sup> Cet enseignement est proposé dans certains établissements à partir de la rentrée 2015 :

[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=91849](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91849)

<sup>5</sup> <http://www.education.gouv.fr/pid63/siac2.html> et <http://www.reseaucerta.org/concours-recrutement>

## DESCRIPTION DU CONCOURS

### Les épreuves

La définition des épreuves du concours est en ligne à l'adresse :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000027361583&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id>

Le programme de la session 2018 du concours est disponible à l'adresse :

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/capet\\_externe/84/1/p2017\\_capet\\_ext\\_eco\\_gest\\_564841.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/capet_externe/84/1/p2017_capet_ext_eco_gest_564841.pdf)

### Le calendrier

Les épreuves d'admissibilité ont eu lieu les 15 mars 2018 au 16 mars 2018

Les épreuves d'admission ont eu lieu du 24 juin au 26 juin 2018 au lycée Mandela à Nantes.

### Statistiques générales

|                      |                                                                       | CAPET | CAFEP |
|----------------------|-----------------------------------------------------------------------|-------|-------|
| <b>Général</b>       | <b>Postes mis au concours</b>                                         | 10    | 3     |
|                      | Candidats inscrits                                                    | 200   | 53    |
|                      | Candidats présents                                                    | 45    | 21    |
| <b>Admissibilité</b> | <b>Candidats admissibles</b>                                          | 23    | 8     |
|                      | Moyenne des candidats ayant composé Sciences de gestion               | 7,81  | 9,14  |
|                      | Moyenne des candidats ayant composé Synthèse                          | 8,18  | 7,47  |
|                      | Moyenne des candidats admissibles                                     | 9,77  | 11,02 |
|                      | <b>Moyenne de la dernière ou du dernier admissible</b>                | 7,44  | 9,95  |
| <b>Admission</b>     | <b>Candidats admis</b>                                                | 10    | 3     |
|                      | Moyenne des candidats admissibles (Mise en situation professionnelle) | 10,67 | 11,14 |
|                      | Moyenne des candidats admis (épreuve sur dossier)                     | 10,14 | 14,57 |
|                      | <b>Moyenne de la dernière ou du dernier admis</b>                     | 10,07 | 13,54 |

## COMPOSITION DU JURY



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Secrétariat général  
Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale

- Vu l'arrêté du 8 août 2017 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (CAPET),

- Vu l'arrêté du 8 août 2017 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture du concours externe d'accès à une liste d'aptitude aux fonctions de maître dans les établissements d'enseignement privés sous contrat du seconde degré (CAFEP-CAPET),

- Vu l'arrêté du 16 octobre 2017 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPET et des CAFEP-CAPET ouverts au titre de la session 2018,

- Vu les propositions du président de jury

## ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe du CAPET et du CAFEP-CAPET, section économie et gestion option informatique et systèmes d'information est constitué comme suit pour la session 2018 :

### Président

M. Jean-Michel PAGUET  
Inspecteur général de l'éducation nationale

Académie de PARIS

### Vice-Président

M. Eric DESCHAINTE  
Inspecteur d'académie/Inspecteur pédagogique régional

Académie de STRASBOURG

### Membres du jury

M. Fabrice BENATEAU  
Personne à compétences particulières

Académie de NANTES

Mme Laurence BERNARD  
Professeur certifié

Académie de VERSAILLES

Mme Maryline BOURDOIS  
Professeur certifié

Académie de RENNES

Mme Gaëlle CASTEL  
Professeur agrégé

Académie de MONTPELLIER

M. Grégory D'AMICO  
Professeur certifié

Académie de PARIS

Mme Sylvie DACCORD  
Professeur agrégé

Académie de BORDEAUX

Mme Marie-Pascale DELAMARE  
Professeur agrégé

Académie de NANTES

Mme Nathalia HERAUT  
Professeur certifié

Académie de BORDEAUX

M. Benoit ROCHE  
Professeur certifié

Académie de NICE

M. Roger SANCHEZ  
Professeur agrégé

Académie de LYON

Mme Sylvie TORMENTO  
Professeur agrégé

Académie d' AIX-MARSEILLE

M. Valéry TSCHAEN  
Professeur agrégé

Académie de NANTES

M. Patrizio VALENTE  
EC. R Professeur certifié

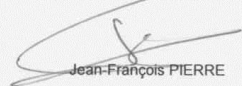
Académie de CRETEIL

Article 2 :

Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 07 mars 2018

Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,  
Le sous-directeur du recrutement



Jean-François PIERRE

## COMMENTAIRES SUR LES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

### ÉPREUVE DE SYNTHÈSE

#### 1. Résultats obtenus

| Nombre de copies :                       |      |
|------------------------------------------|------|
| Distribution des notes                   |      |
| Moyenne                                  | 7,95 |
| Note la plus élevée                      | 17,5 |
| Note la plus basse                       | 1,33 |
| Répartition des notes (nombre de copies) |      |
| Inférieures à 5                          | 16   |
| Comprises entre 5 et moins de 8          | 12   |
| Comprises entre 8 et moins de 10         | 10   |
| Comprises entre 10 et moins de 12        | 12   |
| Comprises entre 12 et moins de 15        | 8    |
| Égales ou supérieures à 15               | 3    |
| Nombre de copies                         | 61   |

#### 2. Présentation du sujet<sup>6</sup>

L'épreuve de synthèse (durée 5 h / coefficient 1) comporte deux parties :

- une synthèse argumentée à partir de la formulation d'une problématique relevant du management des organisations et réalisée à partir d'un dossier documentaire fourni en annexe ;
- des réponses à une série de questions à portée didactique, soit dans le domaine économique, soit dans le domaine juridique. La candidate ou le candidat choisit de traiter la série de questions se rapportant à l'un ou à l'autre de ces domaines.

Chacune des parties vise à évaluer un ensemble de connaissances et de capacités constitutives des compétences professionnelles d'un futur enseignant d'économie et gestion.

##### 2.1. SYNTHÈSE

---

Le thème du dossier documentaire était « Le management des connaissances dans les grandes entreprises françaises ».

---

<sup>6</sup> Le sujet est publié à l'adresse <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid128196/sujets-rapports-des-jurys-capet-2018.html>



Le candidat devait présenter une note de 1 300 mots (+/- 10 %), organisée, problématisée et au raisonnement progressif, à partir d'un dossier de 15 pages comprenant 12 documents.

Le dossier documentaire présentait un ensemble de documents variés, par leur nature (textes, schéma et retranscription de vidéo) et par leurs sources (articles de presse, extraits d'ouvrages, publications sur internet et scientifiques...).

Les candidats étaient invités à examiner l'évolution historique du management des connaissances dans les grandes entreprises françaises tant à travers ses enjeux que ses modalités théoriques et pratiques de mise en œuvre. En effet, le management des connaissances est devenu un véritable enjeu stratégique et ses modalités évoluent pour favoriser durablement la compétitivité des grandes entreprises françaises.

Ainsi, tant dans une logique méthodologique liée à la nature de l'épreuve que dans des perspectives pédagogiques et historiques, la restitution du dossier documentaire pouvait s'articuler autour de trois idées centrales.

D'une part, l'analyse des motivations incitant les grandes entreprises à développer le management des connaissances était nécessaire. Les priorités chronologiques du management des connaissances devaient être clairement identifiées : la conservation des connaissances pour limiter la perte des savoirs et maximiser la performance par la mobilisation d'une stratégie défensive de gestion des connaissances ; le partage des connaissances pour accélérer le processus d'innovation, le développement d'un avantage concurrentiel par l'utilisation d'une stratégie plus offensive de gestion des connaissances.

D'autre part, l'analyse historique de l'évolution des modalités théoriques et pratiques du management des connaissances devait être explicitée. La prise en compte des connaissances explicites (verbalisées, formalisées, facilement transmissibles) et tacites (issues de l'expérience, difficilement verbalisables) par les grandes entreprises suit en effet un processus de conversion des connaissances, représenté par Nonaka et Takeuchi sous le schéma de « la spirale de conversion des connaissances ».

Les grandes entreprises s'appuient alors sur ce modèle pour adopter une double approche du management des connaissances : l'une centrée sur la capitalisation des savoirs en extériorisant et en combinant les savoirs explicites (mobilisée prioritairement au cours des années 1990 et 2000 par les entreprises bureaucratiques et industrielles pour élaborer des bases de données, des procédures, des guides...) ; l'autre axée sur le partage des savoirs par la socialisation et l'internalisation des savoirs tacites dans les sociétés souhaitant supprimer les silos organisationnels (Lafarge, Keolis, Orange mettent en place des plateformes collaboratives, des réseaux sociaux d'entreprise ou des communautés de pratiques professionnelles).

Enfin, les conditions de réussite du management des connaissances devaient être présentées. Certaines entreprises (Orange, Keolis) ont introduit une véritable démarche de conduite de changement culturel de gestion des connaissances en l'intégrant directement dans leur plan stratégique. Elles mobilisent d'une part une méthode rigoureuse d'analyse et de structuration des connaissances (audit du patrimoine de connaissances à partir de la

méthode MASK, identification des freins et des résistances au changement) et responsabilisent d'autre part tous les acteurs dans les processus de management des connaissances (contribution de tous les acteurs au développement du management des connaissances, création d'une nouvelle fonction transversale, le community manager constituant la clé de voûte de son fonctionnement).

L'introduction de la synthèse nécessitait de contextualiser l'environnement des grandes entreprises françaises, entrées dans une économie de l'innovation fondée sur la connaissance. Leur performance repose sur leur capacité à créer, à capitaliser et à partager la connaissance. Elle supposait également de définir le management des connaissances et les grandes entreprises françaises.

Le corpus documentaire amenait à démontrer que les grandes entreprises françaises ont pris progressivement conscience des enjeux stratégiques de la gestion des connaissances et de la nécessité d'exploiter l'ensemble du patrimoine des savoirs explicites et tacites disponibles.

Pour répondre à cette problématique, plusieurs plans pouvaient être développés. L'articulation des idées pouvait s'appuyer sur l'évolution historique des formes du management des connaissances, de la structure en silo -méthode classique de management des connaissances explicites - (A), à la structure plus collaborative des savoirs - méthode contemporaine de management des savoirs tacites - (B).

Le candidat pouvait également orienter sa démonstration en analysant l'évolution des enjeux stratégiques de la gestion des savoirs (A), incitant les grandes entreprises à mobiliser une dualité d'approches du management des connaissances (B) générant des changements culturels et organisationnels (C).

## **2.2. Questions économique ou juridiques**

---

### **Question 1 : En quoi la connaissance est-elle un moteur de la croissance économique ?**

La réponse à cette question supposait que le candidat définisse dans un premier temps, la notion de connaissance (actif immatériel pour les entreprises) qui est la combinaison de l'expérience et du savoir des hommes et qui, par voie de conséquence, est source de progrès technique et d'innovation pour les économies. Dans un deuxième temps, après avoir appréhendé la notion de croissance à travers la définition d'un indicateur économique (PIB), il convenait de présenter la connaissance comme facteur d'une nouvelle forme de croissance. Pour cela, le candidat devait s'appuyer sur le concept de croissance endogène et présenter l'action publique comme élément déterminant de cette nouvelle forme de croissance (à travers notamment les dépenses d'éducation et de recherche). Ce développement amenait les candidats à présenter l'avènement de l'économie de la connaissance comme nouveau mode de développement économique s'appuyant sur l'essor

des technologies de l'information et du numérique (circulation et diffusion de l'information et de la connaissance).

Le candidat pouvait s'appuyer sur certaines théories économiques incontournables : Barro & Lucas (rôle de l'action publique dans l'éducation et les infrastructures), Romer et Lucas (théorie de la croissance endogène).

### **Question 2 : Comment le capital humain impacte-t-il la productivité d'un pays ?**

Pour répondre à cette question, le candidat devait tout d'abord définir le capital humain (les hommes disposant d'aptitudes et de compétences : savoir, savoir-faire et savoir-être, qui représentent ainsi une sorte de capital). La deuxième définition portait sur la notion de productivité désignant le rapport entre la production obtenue et les ressources mises en œuvre pour la réaliser.

Ensuite le développement s'articulait autour du lien entre capital humain et productivité dans les pays industrialisés. La formation, l'éducation et l'expérience contribuent mécaniquement à accroître la productivité du facteur travail, ce qui contribue à la croissance économique. L'économie de la connaissance est source aujourd'hui de productivité dans les pays du G7 dans une proportion allant de 15% à 90% selon les sources considérées. Le deuxième axe de développement portait sur le rôle crucial des autorités publiques dans le maintien et la stimulation de ces gains de productivité sur le long terme par des politiques publiques (éducation, formation et aide à la recherche et au développement).

Dans cette partie, le candidat pouvait s'appuyer sur des théories et concepts économiques : Gary Becker (capital humain), Robert Lucas : les investissements sur le long terme en termes d'éducation, formation et apprentissage génèrent des externalités positives sources de rendements croissants pour les économies).

### **Question 3 : La connaissance constitue-t-elle un bien public mondial ?**

Pour la troisième question, il convenait de définir les concepts-clés, la connaissance et les biens publics mondiaux (BPM). La connaissance est protéiforme (croisement entre l'expérience, le savoir et le niveau de formation des individus). Le BPM correspond selon Kindleberger à l'ensemble des biens accessibles à tous les États qui n'ont pas nécessairement un intérêt individuel à les produire.

Il convenait ensuite de présenter les propriétés de la connaissance comme bien public mondial à travers les critères de non rivalité et de non exclusivité, conformément à la définition de Samuelson.

La connaissance présente un caractère cumulatif du fait de l'accumulation des nouveaux savoirs. Ces propriétés font de la connaissance un bien public porteur d'externalités positives (par exemple : la recherche fondamentale diffusée dans les revues scientifiques).

Enfin un élément de réponse attendu portait sur le rôle des États et des institutions internationales (ONU, UNESCO, OMPI) en tant que régulateurs de ce BPM. Il s'agit en effet de freiner la privatisation des savoirs (brevet des pays du nord) et de diffuser vers les pays du sud cette connaissance comme un bien public mondial.

### **Questions juridiques**

#### **Question 1 : Dans quelle mesure le système légal de formation professionnelle favorise-t-il l'adaptation à l'emploi ?**

Cette première question, portant sur le cadre juridique de la formation professionnelle et sa relation avec l'adaptation à l'emploi, nécessitait, dans un premier temps, de faire référence aux règles juridiques régissant la formation professionnelle (code du travail, droit négocié, jurisprudence...) et aux actions d'adaptations à l'emploi.

Ensuite, en s'appuyant sur quelques exemples de dispositifs de formation (plan de formation, CIF, CPF, CPA, VAE...), il s'agissait de démontrer que la formation est une obligation pour l'employeur qui assure l'adaptation des salariés à leur poste de travail alors que du côté des salariés, elle est un droit et une obligation. Les bonnes copies ont su mettre en évidence l'importance de la formation, comme facteur essentiel de l'employabilité des travailleurs.

#### **Question 2 : Quelle est l'étendue de la protection du droit d'auteur dans l'univers numérique ?**

La question nécessitait d'abord de définir les concepts fondamentaux (droit d'auteur, principe de protection du droit d'auteur), avant de préciser les composantes et les conditions de la protection du droit d'auteur.

Ensuite, il convenait de mener une réflexion sur la fragilisation des droits d'auteur qui justifie un renforcement de la protection, notamment les mesures de recommandation HADOPI et la sanction de la contrefaçon.

#### **Question 3 : La connaissance est-elle protégée par le brevet d'invention ?**

En l'absence de définition juridique de la connaissance, il était possible de reprendre une conception managériale ou économique. En revanche, la notion de brevet d'invention et le mécanisme de la protection (dépôt d'un brevet/INPI) devaient être précisés.

Ensuite, la réponse argumentée à la question dépendait de la conception de la connaissance retenue (connaissance générale, connaissance spécifique) :

- La connaissance générale n'est pas protégée par le brevet d'invention, car beaucoup de connaissances sont accessibles librement. Dans ce cas, l'accès à la connaissance ne relève pas d'une logique de marché et peut répondre au critère de

non-exclusion. De ce fait, la connaissance ne répond pas aux critères du brevet d'invention.

- La connaissance spécifique peut faire l'objet d'une protection par le brevet d'invention, car beaucoup de connaissances font l'objet d'une appropriation privée notamment par le dépôt d'un brevet. Cela est particulièrement vrai pour les firmes qui font de la recherche et du développement. Elles demandent une protection de leur propriété intellectuelle par des brevets dont le but est d'empêcher l'exploitation des connaissances brevetées par des tiers non autorisés. En d'autres termes, le système de brevets rend excluable la connaissance spécifique.

### **3. Observations et conseils aux candidats**

#### **NOTE DE SYNTHÈSE**

---

##### **Attentes du jury**

Le sujet invitait les candidats à s'interroger sur une problématique liée au thème « Le management des connaissances dans les grandes entreprises françaises » (cf. éléments de corrigé).

Le dossier documentaire présentait les enjeux stratégiques du management des connaissances pris en compte progressivement par les grandes entreprises françaises, les incitant à faire évoluer leurs méthodes de gestion des connaissances afin de faciliter le partage des savoirs.

Trois idées centrales étaient dégagées : l'analyse des enjeux stratégiques du management des connaissances ; l'analyse des modalités théoriques et pratiques de la gestion des connaissances ; la prise en compte de facteurs qui conditionnent la réussite des modèles de management des connaissances.

La synthèse est à présenter sous la forme d'un développement structuré, introduit et éventuellement conclu, respectant la longueur préconisée par l'énoncé. La note de synthèse est un exercice exigeant, nécessitant une bonne maîtrise méthodologique qui ne peut s'acquérir que dans le cadre d'une préparation rigoureuse et régulière à l'épreuve. Cet exercice exige des candidats qu'ils prennent en compte la totalité des documents pour en dégager les enjeux et une problématique. Le jury rappelle aux candidats que l'exercice de synthèse exclut tout apport extérieur aux idées contenues dans les documents. Cependant le candidat doit prendre appui sur ses connaissances disciplinaires et son capital culturel pour restituer avec justesse et structuration les éléments fournis dans le dossier. Tout propos ou point de vue personnel est rigoureusement à proscrire. Le candidat doit être en mesure de proposer une restitution fidèle et intelligible des idées essentielles présentes dans le dossier documentaire.

Si la synthèse comporte une dimension à la fois didactique et pédagogique, elle ne doit pas cependant donner lieu à la présentation d'une séquence d'enseignement ni évoquer expressément les difficultés didactiques susceptibles d'être rencontrées par les élèves ou les dispositifs pédagogiques susceptibles d'être mobilisés. La préoccupation didactique et pédagogique doit apparaître aussi bien sur le fond que sur la forme par un effort d'organisation des idées et d'explicitation des concepts mobilisés. C'est dans cette perspective pédagogique que le candidat est amené à sélectionner et à hiérarchiser les notions puis à déterminer leur place dans le plan de la synthèse. La rédaction de titres aux différentes parties de la synthèse n'est pas exigée, mais cette pratique, associée à une formulation précise et pertinente, permet dans certains cas de clarifier utilement le propos. Le choix du plan permet alors d'apprécier la compétence du candidat à organiser et articuler les idées essentielles des documents à travers une progression pertinente et cohérente.

Pour de futurs enseignants, une attention particulière doit notamment être apportée à l'orthographe, à la syntaxe et à la structuration du propos. Il s'agit là de compétences essentielles au métier de professeur.

### **Analyse des synthèses des candidats**

Dans l'ensemble, le jury apprécie que les candidats proposent des notes de synthèse qui relèvent exclusivement du champ disciplinaire à savoir le management des organisations. Les copies présentant des résumés par document, dans l'ordre du dossier, sous forme d'énumération sont devenues rares (ce type de copies ne permet pas une réflexion suffisamment aboutie).

Le jury souligne également que le respect de la consigne relative au nombre de mots (1300 mots +/- 10 %) est majoritairement observé.

Il est attendu des candidats un effort en termes de définition, de problématisation et de structuration des idées. Certaines introductions comportent une définition incomplète et imprécise des notions clés du thème proposé. Une attention particulière doit être apportée à la formulation de la problématique, le jury a rencontré des formulations trop partielles qui n'incluaient pas la dimension historique du sujet ou traitaient uniquement les enjeux ou les moyens sans établir de corollaires.

De plus, le jury invite les candidats à ne pas paraphraser les idées essentielles contenues dans les documents et à davantage les analyser afin d'établir un raisonnement progressif et cohérent. Il faut mobiliser les contenus scientifiques pour analyser et exploiter les documents de manière pertinente et utiliser tous les documents et notamment ceux qui décrivent les notions fondamentales du sujet.

Trop peu de candidats ont appréhendé le thème du management des connaissances dans les grandes entreprises françaises, notamment dans le cadre de la perspective historique des notions.

Les candidats doivent veiller à respecter les règles élémentaires relatives à l'orthographe, à la syntaxe, à la ponctuation. Une relecture attentive est nécessaire.

### **Conseils aux candidats**

Le travail de préparation à cette épreuve doit s'orienter dans deux directions : consolider ses compétences méthodologiques en réponse aux exigences d'une note de synthèse d'une part ; et approfondir les connaissances disciplinaires en management d'autre part.

Le jury invite les candidats à développer leurs capacités à produire une argumentation structurée et nourrie, combinée à un développement problématisé. Pour être fructueux, ce travail méthodologique doit s'appuyer sur des connaissances solides, permettant aux candidats de comprendre le sujet, d'en dégager les enjeux, de le contextualiser, de mettre en lien les idées afin de construire une problématique et un plan pertinents. Pour se préparer à cette épreuve, les candidats doivent donc consolider et actualiser leurs connaissances en management des organisations conformément au programme du concours. Il est impératif que les candidats s'astreignent à analyser les enjeux de la question du sujet afin d'en traiter tous les aspects au moyen d'une véritable problématisation.

En particulier, le jury souligne que les copies proposant des problématiques pertinentes suivies d'un plan complet et cohérent sont le fait de candidats ayant démontré leur maîtrise des notions clés abordées dans le thème par la définition précise et complète qu'ils en donnent dans l'introduction. Il est rappelé, sur ce point, que le candidat ne peut miser sur le dossier documentaire pour lui fournir lesdites définitions. Le jury recommande aux candidats de lire et d'analyser les programmes de management du cycle terminal de la série STMG et de BTS afin de s'imprégner du cadre pédagogique dans lequel devront s'inscrire leurs futurs enseignements et qui les guidera dans la structuration de leur synthèse.

Il est recommandé également aux candidats de s'entraîner à l'épreuve de synthèse à partir de guides méthodologiques (cf. repères bibliographiques) pour s'accoutumer à cet exercice omniprésent dans la pratique de l'enseignant.

Enfin, les candidats doivent s'efforcer de produire un travail attestant de leur capacité à s'exprimer clairement et correctement à l'écrit, dans une copie à la présentation et la structuration soignées.

### **QUESTIONS DANS LE DOMAINE ECONOMIQUE OU JURIDIQUE**

---

Les questions peuvent être en rapport avec le thème de management abordé dans la première partie, mais n'impliquent pas l'exploitation du dossier documentaire.

### **Attentes du jury**

Cette partie de l'épreuve vise à évaluer la maîtrise par le candidat de notions fondamentales des programmes d'économie ou de droit, sa capacité à mobiliser ses connaissances et à structurer ses propos.

Il est attendu d'un futur enseignant qu'il s'approprie le champ disciplinaire et qu'il mette en œuvre une méthodologie rigoureuse, des qualités didactiques et un langage clair, technique et précis pour répondre aux questions.

Dans les deux champs disciplinaires, le candidat peut intégrer à sa réponse des éléments d'actualité, mais ceux-ci ne se substitueront pas aux connaissances disciplinaires dont il s'agit de vérifier la maîtrise.

Le jury attend notamment :

- des réponses débutant systématiquement par une phase de définitions claires, précises et incontestables des notions juridiques ou économiques présentes dans le libellé des questions ;
- le développement de solides arguments, catégorisés, organisés et hiérarchisés ;
- un effort de précision et de clarté.

En économie, les références aux auteurs et théories sont particulièrement attendues et appréciées. Les concepts et les mécanismes économiques doivent être explicités.

En droit, une réponse ne saurait être complète sans s'appuyer sur les mécanismes juridiques et sans présenter les sanctions civiles et/ou pénales afférentes aux règles applicables présentées par les candidats.

L'esprit de synthèse et la concision sont des qualités qui facilitent la compréhension des idées exposées ; compréhension renforcée par le style, l'orthographe et une présentation soignée.

Maîtrise des connaissances fondamentales, capacité à faire le lien avec l'actualité et à formuler un propos clair, complet et synthétique, constituent un ensemble de compétences que doit maîtriser un futur enseignant et que cette partie de l'épreuve vise à évaluer.

### **Analyse des réponses produites par les candidats**

Les copies satisfaisantes sont souvent celles de candidats qui ont géré efficacement leur temps de travail afin de s'octroyer le temps suffisant pour traiter correctement, d'une part, la synthèse ET d'autre part, la totalité de la série de questions choisie.

Ces copies se caractérisent aussi par un respect des consignes attendues à savoir la définition des concepts clés associée à une maîtrise des compétences méthodologiques, notamment d'argumentation.

En revanche, certains candidats ne traitent aucune des deux séries de questions : économiques ou juridiques, ce qui pénalise fortement la copie, d'autant que la série de



questions à portée didactique, est de plus en plus discriminante et déterminante pour l'admissibilité.

Enfin, en économie comme en droit, certaines réponses témoignent, parfois, de confusions et d'un manque de maîtrise des concepts de base et des références théoriques attendues. L'actualisation des connaissances est également souvent absente.

### **Conseils aux candidats**

Les candidats doivent, pour préparer cette partie de l'épreuve :

- Apprendre à bien gérer le temps de l'épreuve afin de traiter toutes les questions.
- Maîtriser les connaissances économiques et juridiques fondamentales du programme du concours. Le jury tient à rappeler aux candidats qu'ils seront amenés, s'ils réussissent le concours, à enseigner l'économie et le droit au cours de leur carrière. La maîtrise des fondamentaux dans ces deux disciplines est donc indispensable.
- Renforcer leurs connaissances en suivant l'actualité économique, juridique et sociale. En effet, les exemples pertinents (jurisprudence, textes législatifs, rapports économiques, données statistiques) valorisent la prestation du candidat.
- Travailler la méthodologie : cerner les éléments de la question pour y répondre de façon pertinente et complète et éviter ainsi confusions, hors-sujets et contresens ; débiter la réponse par des définitions précises qui amèneront la structure de la réponse ; développer les arguments en les catégorisant.
- Développer des qualités de raisonnement (clarté, précision, rigueur) et de rédaction (style, orthographe, soin).

#### **Rappel des principes de base de la note de synthèse**

- La note de synthèse n'est pas un résumé condensé de différents articles. Le but de cette épreuve est de tirer les informations essentielles de chaque document, puis de les organiser de manière structurée dans sa copie. Dans tous les cas, il s'agit de proposer une information brève, objective, directement utilisable, sur un sujet qui pose problème.
- L'objectivité : Une règle fondamentale consiste à éviter la partialité qui n'est pas de mise dans une note de synthèse, quels que soient les arguments développés. Ce n'est pas un rapport personnel et il convient de ne jamais manquer à la règle de l'objectivité qui vaut neutralité.

#### **Étapes de conception de la synthèse**

- Effectuer une lecture attentive du dossier documentaire. Extraire les éléments fondamentaux de chaque document en rapport avec le sujet posé puis

hiérarchiser les idées retenues (notions clés, idées complémentaires, exemples).

- Problématiser l'idée directrice qui relie les différents documents. La formuler en préalable à l'annonce du plan en la situant dans un contexte, des enjeux.
- Construire un plan, l'annoncer dans l'introduction puis le respecter dans le développement.
- Articuler son argumentation en prévoyant des transitions entre parties et sous parties.
- Éviter qu'à l'intérieur des différentes parties le propos ne se perde en détails et digressions.
- Ne pas formuler d'opinion personnelle.
- Éventuellement, conclure de manière concise.

### Repères bibliographiques

Bibliographie pour travailler la méthodologie de la synthèse :

- *La note de synthèse* - P. Gévert, G. Castex, D. Tant – Ed CNED la documentation française, collection formation administration concours.
- *Note de synthèse catégories A et B* - G. Terrien, R. Leurion- Ed : Foucher, collection concours fonction publique.

Bibliographie pour travailler les notions et concepts juridiques, économiques et managériaux :

### **DROIT**

---

#### **Ouvrages :**

*Contrats civils et commerciaux*, François Collart-Dutilleul, Philippe Delebecque, Dalloz.

*Droit des obligations*, B. Fages, LGDJ.

*Droit des sociétés*, A. Constantin, Mémento Dalloz.

*Droit du travail*, E. Peskine, C. Wolmack, LGDJ.

*Droit de la consommation*, J. Calais-Auloy et F. Steinmetz, Précis Dalloz.

*Droit de la concurrence interne et communautaire*, M. Malaurie-Vignal, Sirey.

*Droit de la propriété intellectuelle, propriété littéraire et artistique, propriété industrielle, droit international*, P. Tafforeau, Gualino éditeur.

Les Mémento Dalloz pour les thèmes en relations avec le programme.

#### **Revues :**

Revue hebdomadaire ou mensuelle du Jurisclasseur (LexisNexis), par exemple, *Contrats, concurrence, consommation*

Revue Dalloz : Droit des sociétés, Droit du travail, Droit de l'Union Européenne

#### **Sites Internet :**

[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

[www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr)

<http://vosdroits.servicespublic.fr>

[www.economie.gouv.fr/dgccrf](http://www.economie.gouv.fr/dgccrf)

<http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm>

#### **ECONOMIE**

---

##### **Ouvrages :**

*Théories Economiques*, M. Montoussé, éd. Bréal

*Economie politique : 1. Concepts de base et comptabilité nationale, 2. Microéconomie, 3. Macroéconomie*, J. Généreux, coll. Les fondamentaux, éd. Hachette Supérieur.

*Principes de l'économie*, G.Mankiw, éd. De Boeck

*Microéconomie de l'emploi*, M.Sabatier, Lesueur, éd. De Boeck.

*Economie et mondialisation*, JP Allegret, P.Le Merrer, Ed De Boeck

*Economie politique contemporaine*, Barel E., Beaux C., Kesler E., Sichel O., éd. Armand Colin.

*Politique économique*, Bénassy-Quéré A., Coeuré B., Jacquet P., Pisani-Ferry J., éd. De Boeck.

*Histoire des pensées économiques : les fondateurs / les contemporains*, collection dirigée par A. Gélédan-Synthèse, éd. Sirey)

*Micro-économie*, Abraham-Frois G.- éd.Economica.

*Les grandes questions d'économie et de finances internationales*, F. Lemoine, P. Madies, T. Madies, éd. De Boeck

*Économie contemporaine, Analyse et diagnostics*, Lecaillon J-D. et al., éd. De Boeck.

*Histoire des faits économiques*, Brasseul J., coll. U, éd. Armand Colin.

*Monnaie et financement de l'économie*, M. Delaplace, éd. Dunod

##### **Revue :**

- *Les Cahiers français*

- *Problèmes économiques*

- *Reflets et perspectives de la vie économique*
- *Revue économique*
- *Regards croisés sur l'économie*
- *L'économie politique*
- *Alternatives économiques*

#### **Sites :**

Il est conseillé d'actualiser les indicateurs chiffrés grâce à des sites tels que celui de l'INSEE, de l'OCDE...

<http://www.cae.gouv.fr> (conseil d'analyse économique)

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr> (abonnement gratuit à la lettre)

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports/presentation>.

<http://www.alternatives-economiques.fr>

<http://www.insee.fr>

<http://www.ocde.org>

[http://europa.eu/index fr.htm](http://europa.eu/index_fr.htm)

<http://www.ofce.sciences-po.fr> (observatoire français de conjoncture économique)

#### **MANAGEMENT**

---

##### **Ouvrages :**

- *Notions fondamentales de management, M. Darbelet, L. Izard, M. Scaramuzza, Foucher*
- *Stratégor*
- *Les organisations, Etat des savoirs, Editions Sciences Humaines*
- *Organisation, théories et pratiques, Yves-Frédéric Livian, Dunod*
- *Stratégie d'entreprise, J. Bouglet, Gualino*
- *Stratégie, A. Desreumaux, X. Lecocq, V. Warnier, Pearson Education*
- *100 fiches pour comprendre la stratégie d'entreprise, J.-L. Magakian, M.A. Payaud, Bréal*

##### **Revues :**

*Economie & Management ; Revue française de gestion ; Challenges ; Capital ; 01net ; Liaisons sociales ; Enjeux les Echos ; L'Usine nouvelle.*

### COMPOSITION DE SCIENCES DE GESTION

|                                   |      |
|-----------------------------------|------|
| <b>Nombre de copies :</b>         |      |
| <b>Distribution des notes</b>     |      |
| Moyenne                           | 8,25 |
| Note la plus élevée               | 15,7 |
| Note la plus basse                | 1    |
| <b>Répartition des notes</b>      |      |
| Inférieures à 5                   | 12   |
| Comprises entre 5 et moins de 8   | 19   |
| Comprises entre 8 et moins de 10  | 9    |
| Comprises entre 10 et moins de 12 | 12   |
| Comprises entre 12 et moins de 15 | 11   |
| Égales ou supérieures à 15        | 1    |
| Nombre de copies                  | 64   |

Le jury a proposé un sujet qui permettait de tester les connaissances des candidates et des candidats dans les domaines techniques de la conception et du développement d'applications, de la conception et l'exploitation d'infrastructures de communication et, dans une moindre mesure, dans le domaine du management des systèmes d'information.

Concernant cette option du CAPET économie et gestion, le jury attire l'attention des candidates et des candidats sur le fait que le programme du concours couvre à la fois le domaine scientifique de l'informatique et celui des systèmes d'information<sup>7</sup> portés par les sciences de gestion. Pour chacun des dossiers les auteurs du sujet s'étaient attachés à installer une progressivité, avec de premières questions que tous les candidats de cette option auraient dû pouvoir traiter et des questions plus complexes destinées à valoriser les candidats les mieux préparés.

Le jury souligne la méconnaissance des concepts élémentaires de la discipline par bon nombre de candidates et de candidats qui doivent impérativement démontrer leur expertise dans l'ensemble du champ disciplinaire, tant sur les aspects liés à la modélisation, aux bases de données, à la programmation orientée objet, orientée *web* et mobile que ceux concernant les infrastructures de communication. Le jury continue d'inviter les candidates et les candidats à développer une bonne connaissance de l'ensemble des méthodes d'ingénierie des systèmes d'information.

Le jury a apprécié l'effort de structuration de certaines réponses, mais regrette toutefois la médiocre qualité rédactionnelle et orthographique d'un nombre de copies non négligeable.

---

<sup>7</sup> La communauté scientifique de référence est portée par l'association information et management : <http://aim.asso.fr/>

## 1. Analyse du sujet et commentaires

Le sujet<sup>8</sup> invitait la candidate ou le candidat à proposer des solutions organisationnelles et techniques dans le cadre de la mise en place d'un espace de *corpworking* (contraction de *corporate* et *coworking* : cotravail en entreprise) au sein d'une entreprise de services du numérique (ESN) française. Il s'agissait de mesurer les diverses incidences de la mise en place de cet espace sur le système d'information de l'ESN sachant qu'il pouvait être utilisé par ses collaborateurs et ses partenaires mais également par des travailleurs externes. Ce projet reposait à la fois sur la possibilité de réaliser des réservations de zones de travail et d'y proposer des prestations d'équipements matériels et logiciels.

Le sujet était constitué de trois dossiers à traiter : le premier portait sur les incidences du projet sur le SI de l'ESN, le deuxième sur la sécurité du SI face aux menaces introduites par ce projet tandis que le troisième consistait en l'étude du système d'information de gestion de l'espace de *corpworking*. L'ensemble des dossiers devait être traité. La polyvalence des candidats dans les différents de connaissance des méthodes et techniques informatiques est recherchée et valorisée. Un dossier documentaire étayait le sujet.

### Dossier 1

Ce dossier questionnait les candidats sur l'accompagnement de la mise en place du *corpworking* qui visait à proposer un mode d'organisation du travail basé sur des espaces partagés au sein de ses propres locaux dans le but de favoriser les échanges et la coordination entre les personnes présentes.

Cette première partie donnait du sens aux deux parties suivantes. Il s'agissait de mesurer les diverses conséquences de la création de l'espace de *corpworking* et de son ouverture à des personnes externes mais également à argumenter certains choix réalisés par l'ESN. La majorité des candidats ayant traité ces questions ont répondu globalement de façon satisfaisante.

Le jury a apprécié les efforts d'argumentation, de structuration et de contextualisation des réponses de bon nombre de candidats sur cette partie.

**Question 1.1** : il était attendu que la candidate ou le candidat présente de manière structurée les principales incidences de la mise en place de l'espace de *corpworking* sur le système d'information de l'ESN.

Les candidates et les candidats ont, dans leur majorité, fait l'effort de répondre à cette question mais pas toujours de manière suffisamment structurée.

Il s'agissait de proposer différentes incidences sur le SI de l'organisation ainsi qu'une structuration pertinente de ces dernières. Par exemple : classification par type de menace, par type de sécurisation, par élément du SI concerné, etc.

**Question 1.2** : cette question devait amener la candidate ou le candidat à proposer des solutions permettant de garantir le respect d'un délai de résolution des incidents matériels et logiciels dans le cadre d'un contrat de service.

Le jury attendait des propositions de solutions matérielles, logicielles et/ou humaines pour répondre à ce besoin. Une explicitation de chaque proposition était nécessaire. La plupart des candidats ont proposé des solutions systèmes (supervision, gestion de ticket/parc) et omis la dimension humaine.

**Question 1.3** : cette question devait amener la candidate ou le candidat à rédiger une courte note, à destination du responsable de la DSI, argumentant en faveur de la solution qui lui paraissait la plus pertinente afin de stocker les données issues des travaux menés au sein des zones de *corpworking* : soit un stockage des données en interne, soit une solution externalisée d'informatique en nuage (dans le *Cloud*).

Les candidats ayant répondu, ont donné des réponses globalement acceptables.

Il n'y avait pas de bonne solution a priori, l'essentiel était que le candidat sache argumenter de manière pertinente et étayée et qu'il structure sa réponse.

**Question 1.4** : cette question interrogeait la candidate ou le candidat sur le principe de fonctionnement d'un logiciel de gestion de versions, son intérêt et d'en donner un exemple.

Le jury attendait logiquement une réponse en trois parties : le principe de fonctionnement, l'intérêt d'un tel outil et un exemple. Il s'agissait de démontrer une culture technique dans les futurs domaines d'enseignement.

## Dossier 2

Encore une fois, dans cette partie, ce n'était pas l'expertise qui était demandée mais la connaissance des fondamentaux réseaux et système.

Le contexte était celui de la sécurisation d'une infrastructure informatique et de ses usages au sein d'une entreprise ouvrant son SI à des personnes extérieures via un espace de Corpworking. Le questionnement était homogène dans son orientation.

Les points abordés étaient :

- WI-FI avec contrôleur et encapsulation CAPWAP
- Authentification Wpa-Entreprise (LDAP et Radius)
- Séparation des flux de couche 2 (Vlan)
- Techniques d'adressage IP (IPv4 et IPv6)
- Association couche 3 et couche 2 (interfaces virtuelles et 802.1Q)
- Routage IP
- Filtrage IP

- DHCP et agent relai
- Conteneur étanche (virtualisation)
- Vulnérabilités
- AP-Store
- Bonnes pratiques

L'ensemble de ces éléments repose sur le référentiel du BTS SIO option SISR mais reste à un niveau très général dans les questions posées.

La plupart des thèmes abordés avaient d'ailleurs déjà été exploités dans les sujets précédents, il y avait donc peu de surprise pour les candidats ayant travaillé l'épreuve à partir des annales et des référentiels.

C'est pourquoi le jury est très surpris par le nombre de candidats ayant traité cette partie de manière superficielle.

En revanche, ceux qui ont fait l'effort d'investir ce champ de compétences, sans être pour autant des experts du domaine, ont été récompensés.

Le jury recommande donc aux candidats de ne pas faire l'impasse sur une partie aussi importante pour des personnes se destinant à l'enseignement de l'informatique notamment en BTS.

**Question 2.1** : il était attendu la présentation de l'intérêt d'un contrôleur WIFI dans une infrastructure réseau.

Malgré le dossier documentaire un nombre important de candidats s'est contenté de présenter l'intérêt du WIFI en général et d'autres ont fait un contre-sens sur le mot contrôleur.

**Question 2.2** : il s'agissait d'une question sur l'intérêt d'un type d'authentification en fonction d'un profil d'utilisateurs.

Il fallait donc justifier l'authentification choisie pour les uns (WPA-Entreprise) et non pour les autres (WPA-PSK).

**Question 2.3** : il s'agissait d'une question portant sur l'encapsulation de trames.

Malgré les éléments de réponse fournis dans le dossier documentaire, un grand nombre de candidats n'a pas compris l'architecture mise en place notamment la notion de « VLAN de management » et de tunnel « CAPWAP ». Il n'est bien sûr pas demandé au candidat de connaître l'ensemble des protocoles mais de savoir exploiter des documents à partir de connaissances de base.



**Question 2.4** : il s'agissait d'une question classique d'adressage IPv4.

Un grand nombre de candidats a répondu sans tenir compte du cahier des charges.

**Question 2.5 et 2.6** : ces questions portaient sur le routage.

Contrairement à la consigne, beaucoup de candidats n'ont pas justifié leurs réponses. Le jury a valorisé les candidats ayant mis en œuvre l'agrégation de routes (qui était suggérée par le document 2.5) sur la deuxième table de routage.

**Question 2.7** : cette question portait sur les notions de base de l'adressage IPv6.

Le jury est surpris de la méconnaissance de la grande majorité des candidats sur ce protocole.

**Question 2.8** : il s'agissait d'une question assez basique sur le filtrage ou il suffisait de rajouter, au bon endroit, les règles autorisant l'accès aux nouveaux sous-réseaux.

Un travail sur les sujets des années antérieures auraient permis à la majorité des candidats de répondre à cette question. De plus, le jury souligne qu'il corrige les questions en respectant les propositions des candidats, ainsi une réponse erronée sur le plan d'adressage n'est pas sanctionnée dans la table de filtrage si celle-ci reste cohérente avec les adresses proposées.

**Question 2.9** : cette question permettait au candidat, guidé par le document correspondant, de proposer une solution en fonction de ses connaissances.

Toute proposition cohérente était validée.

**Question 2.10** : il s'agissait de défendre l'idée de développer une « boutique d'applications d'entreprise » comportant des logiciels téléchargeables au sein de l'ESN.

Le jury attendait ici plusieurs arguments pertinents et cohérents.

**Question 2.11** : il s'agissait de savoir s'il serait souhaitable d'activer l'option de détection des vulnérabilités sur un pare-feu de l'ESN.

De nombreux candidats n'ont pas compris le sens du mot « vulnérabilités » dans le contexte et ont fait un contre-sens préjudiciable. Pourtant, encore une fois, la lecture du document sur le pare-feu, qui précisait « contrôle des usages », levait toute ambiguïté sur la réponse attendue.

**Question 2.12** : il s'agissait d'identifier la bonne pratique à privilégier en vue de sensibiliser l'ensemble des usagers à la confidentialité des données.

Cette question, assez ouverte, permettait de préciser des mesures pour sécuriser le comportement des utilisateurs.

### Dossier 3

Ce dossier questionnait les candidats sur la mise en place d'une solution de réservation en ligne des différentes zones constituant l'espace de *corpworking* de l'ESN à la fois du point de vue conceptuel et de celui de sa programmation.

Quelques rares candidats ont traité ce dossier dans sa globalité.

Ils sont trop nombreux à avoir peu, voire pas du tout, traité les questions portant sur la modélisation et/ou sur la programmation, lesquels constituent pourtant deux axes majeurs de cette épreuve. Compte tenu des enseignements qu'ils auraient à assurer, les difficultés des candidats à aborder ces notions restent étonnantes.

La mise en œuvre du langage de requête SQL, l'un des fondamentaux à maîtriser pour passer ce concours, reste elle aussi trop souvent approximative.

En outre, la modélisation des données réalisée par les candidats reste majoritairement bien trop superficielle voire inexistante pour ce niveau de concours.

L'ensemble de ces éléments repose sur le référentiel du BTS SIO option SLAM et la plupart des points abordés avaient d'ailleurs déjà été exploités dans les sujets précédents. Il s'agit donc, pour les candidats, de travailler l'épreuve à partir des annales et des référentiels.

**Question 3.1** : il s'agissait, sur le modèle de données fourni, de réaliser deux requêtes sans réelle complexité.

Même si le langage SQL n'était pas cité, la plupart des candidats ont utilisé ce formalisme. On attendait que les requêtes fassent apparaître les fonctions d'agrégation, de restriction, de jointures, de regroupement et de tri.

Cette question a été globalement traitée de manière inégale par les candidats. De plus, le jury déplore trop souvent le manque de rigueur dans la syntaxe. Il s'agit pourtant d'un des fondamentaux de l'enseignement dans cette spécialité.

**Question 3.2** : la question portait sur une contrainte entre associations du modèle de données.

Il s'agissait d'explicitier le rôle de cette contrainte.

Le jury déplore que les candidats n'apportent pas, dans leur très grande majorité, de réponse à cette question alors qu'elle fait pleinement partie des notions susceptibles d'être enseignées.

**Question 3.3 :** la question portait sur l'évolution d'un schéma de données afin de prendre en compte les informations utiles à l'ouverture de la solution de réservation d'espaces de *corpworking* aux partenaires de l'ESN et/ou aux personnes extérieures.

Il s'agissait d'intégrer plusieurs entités (ou classes) au sein du modèle pour prendre en compte cette nouvelle fonctionnalité.

La candidate ou le candidat devait au minimum faire apparaître dans sa modélisation les éléments relatifs aux utilisateurs susceptibles de réserver les zones de *corpworking* (avec héritage), aux équipements et configurations pouvant être réservés, aux types d'espaces.

La réponse devait être présentée avec suffisamment de précision par la candidate ou le candidat pour attester de son degré de compréhension du problème posé et des implications dans le système d'information existant. Les concepts de base tels que cardinalités, agrégation et héritage sont globalement mal maîtrisés et à l'origine de nombreuses erreurs.

Le choix de la modélisation via un extrait de schéma de données était particulièrement adapté pour répondre à la question. Quelques candidats continuent de répondre de manière textuelle ce qui ne permet pas de démontrer certaines capacités attendues dans leurs potentiels futurs enseignements. En effet, le jury attend du candidat qu'il montre sa capacité à utiliser les outils de modélisation pour conceptualiser le nouveau besoin, et en aucun cas se contenter d'éléments rédactionnels.

Si quelques trop rares candidats ont su modéliser de façon satisfaisante le besoin, le jury déplore l'indigence des schémas de données proposés par la majorité d'entre eux. En effet, les candidats se sont trop souvent contentés de proposer une solution très pauvre, se contentant parfois d'ajouter deux ou trois entités et associations (classes) au modèle existant. La modélisation attendue est inévitablement d'un niveau de complexité plus important étant donné les enseignements que devront assurer les candidats s'ils réussissent ce concours.

**Question 3.4 et 3.5 :** les questions portaient sur l'écriture des méthodes permettant d'affecter des tâches à un lot et d'en ajouter des tâches dans le cadre d'une gestion d'un projet agile.

La question a été mieux traitée que les années passées même si de trop nombreux candidats négligent encore cette partie des programmes qu'ils seraient amenés à enseigner.

Le manque de maîtrise de la syntaxe objet par de trop nombreux candidats fait qu'ils ne parviennent même pas à manipuler les collections de données nécessaires pour répondre à la question posée.

La connaissance même de la syntaxe objet des variables et des méthodes n'a que rarement été démontrée.

Trop de candidats ayant mal lu les méthodes dont ils disposent répondent de manière inadaptée à la question posée.

**Question 3.5** : la question portait sur l'écriture d'une méthode permettant de mesurer l'avancement d'un projet géré au sein de l'ESN.

Le parcours et l'enrichissement d'une collection de données ainsi que les opérations de cumul restent globalement mal maîtrisés par les candidats.

Là encore, trop de candidats ayant mal lu les méthodes dont ils disposent répondent de manière inadaptée à la question posée.

**Question 3.6** : la question portait sur l'évolution du diagramme de classes proposé dans le sujet afin de prendre en compte les nouveaux besoins exprimés par la responsable de la DSI intégrant la distinction entre les projets destinés à l'ESN et les projets réalisés pour ses clients.

Le jury s'alarme de la faiblesse du niveau des candidats en matière de modélisation via un diagramme de classes, par exemple, pourtant sans complexité.

Seuls quelques rares candidats ont su traiter la question.

## **2. Conseils aux candidats**

Le sujet de cette session a été conçu pour évaluer de larges connaissances et domaines de compétences. Le jury rappelle donc que tous les aspects de la spécialité ISI doivent être maîtrisés au niveau attendu. Concernant la préparation de cette épreuve, la maîtrise des contenus correspondants aux programmes et référentiels de la discipline doit être une priorité pour les candidats, tant en matière de systèmes d'information, de réseaux, de modélisation que de développement. Ces contenus constituent des fondamentaux qu'il est nécessaire de maîtriser pour prétendre à ce niveau de concours. Il est indispensable que les candidats possèdent des compétences dans l'ensemble des méthodes et techniques informatiques mobilisées dans le BTS *Services informatiques aux organisations* (tant pour le parcours *solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux* que *solutions logicielles et applications métier*).

Avant l'épreuve, les candidats doivent :

- s'informer de la nature de l'épreuve et des modalités d'évaluation : la consultation des textes et des rapports de jury est un travail préalable indispensable ;
- prévoir et mettre en œuvre une préparation sérieuse : il est fortement conseillé aux candidats d'actualiser leurs connaissances ;
- organiser un programme de travail adapté et s'entraîner en traitant le plus grand nombre de sujets (traiter des sujets de CAPET de sessions antérieures et de DCG peut s'avérer efficace).

Lors de l'épreuve, il est essentiel :

- de procéder à une lecture attentive du sujet afin de déterminer les dossiers à traiter en priorité en fonction du profil du candidat. Aucun dossier ne doit cependant être négligé ;
- d'optimiser la gestion du temps de façon à pouvoir aborder l'essentiel des questions ;
- de mobiliser l'outil de gestion pertinent ;
- d'adapter les apports théoriques et les analyses au contexte de l'entreprise ;
- de soigner l'expression écrite et la présentation du travail.

### **2.1. Conseils portant sur le fond**

- approfondir les connaissances de base sur les outils et les démarches de la spécialité (niveau BTS SIO et au-delà). Les sujets d'examen des différents diplômes, notamment l'épreuve de spécialité systèmes d'information de gestion du baccalauréat STMG, l'étude de cas du BTS Informatique de gestion ou encore l'épreuve E5 du BTS Services informatiques aux organisations, constituent une base de travail intéressante ;
- dépasser la seule mise en œuvre de techniques en s'interrogeant sur les conditions de mise en œuvre et la conception d'une démarche par les candidats afin d'évaluer à la fois leur capacité à mettre en œuvre une démarche et leur réflexion pédagogique ;
- ne pas négliger les questions de nature rédactionnelle visant à évaluer la bonne compréhension des candidats, la prise de recul et leur capacité à expliquer clairement les principes ;
- bien cerner les questions posées et exploiter la documentation fournie ;
- utiliser un vocabulaire technique et adapté ;
- adapter les réponses au contexte du sujet et les structurer.

### **2.2. Conseils portant sur la forme**

- gérer plus efficacement son temps pour éviter des fins de copies bâclées. Des candidats ont passé une très grande partie du temps accordé sur un dossier au détriment de tous les autres ;
- soigner la forme de la copie : aérer la présentation, numéroté les pages et les questions de façon claire et univoque, utiliser une règle, structurer les réponses de manière apparente, mettre en évidence les éléments essentiels du raisonnement grâce au soulignement, ou encore présentation sous forme de tableaux ;
- veiller à ce que l'écriture soit lisible, s'attacher à proposer une rédaction fluide et rigoureuse.
- proscrire les paraphrases d'annexes ;
- être vigilant sur l'orthographe et la syntaxe en relisant consciencieusement la copie ;
- si l'usage d'un tableau peut être utile à la structuration du propos, il ne doit pas occulter la nécessité de justifier ses affirmations et d'argumenter ses réponses.

### **2.3. Conclusion**

La réussite à cette épreuve nécessite une préparation sérieuse. Les candidats doivent se documenter sur les connaissances et les compétences que doit maîtriser un enseignant d'économie et gestion de la spécialité ISI. Par ailleurs, l'entraînement régulier et l'étude

approfondie des sujets proposés lors des précédentes sessions apparaissent comme des exercices indispensables.

## COMMENTAIRES DES ÉPREUVES D'ADMISSION

### ÉPREUVE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

|                                            |       |
|--------------------------------------------|-------|
| <b>Nombre de candidats interrogés : 25</b> |       |
| <b>Distribution des notes</b>              |       |
| Moyenne                                    | 11,47 |
| Note la plus élevée                        | 18,0  |
| Note la plus basse                         | 1,0   |
| <b>Répartition des notes</b>               |       |
| Inférieures à 5                            | 2     |
| Comprises entre 5 et moins de 8            | 2     |
| Comprises entre 8 et moins de 10           | 6     |
| Comprises entre 10 et moins de 12          | 2     |
| Comprises entre 12 et moins de 15          | 8     |
| Égales ou supérieures à 15                 | 5     |

#### 1. Rappel de la définition de l'épreuve

L'épreuve consiste en la présentation et la justification de la démarche suivie pour la construction d'une séquence pédagogique. Celle-ci porte, au choix des candidates et candidats au moment de l'épreuve, sur le management des organisations, l'économie ou le droit. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury. Elle précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs à l'établissement et aux élèves.

Au cours des trois heures de préparation, les candidates et candidats peuvent consulter tous les documents qu'elles ou ils ont apportés dans la perspective de l'épreuve (y compris des ouvrages de références et des manuels scolaires). Elles ou ils peuvent aussi utiliser leur propre équipement numérique dès lors que celui-ci dispose d'une alimentation électrique autonome (pas de branchement électrique possible), à l'exclusion de toute fonction de communication. La connexion au réseau internet ou à tout autre réseau de communication, par tout procédé, est strictement interdite.

L'utilisation de l'équipement numérique est autorisée lors de la présentation et de l'entretien avec le jury. La disponibilité d'un matériel de vidéo-projection n'est pas assurée, de même que sa compatibilité avec l'équipement personnel de la candidate ou du candidat.

## 2. Les sujets de la session 2018

Les sujets proposés aux candidates et aux candidats fournissaient une mise en situation professionnelle dans un enseignement de la série STMG. Ils précisait le thème et le niveau de la séquence pédagogique attendue. Ils présentaient le contexte d'enseignement de cette séquence (caractéristiques de l'établissement, indicateurs pertinents, projet d'établissement, caractéristiques de la classe, équipement de la salle, possibilité d'accès à des postes informatiques, place de la séquence dans l'année, etc.) et invitaient les candidates et les candidats à accompagner la présentation du projet de séquence pédagogique des éléments suivants :

- la place de la séquence dans la progression pédagogique,
- le déroulement envisagé (en tenant compte des prérequis),
- les supports et/ou outils utilisés, notamment numériques,
- les propositions d'évaluation des élèves,
- les liens éventuels avec les programmes de la série STMG en droit, économie, management des organisations, sciences de gestion ou systèmes d'information de gestion.
- tout autre aspect jugé utile par les candidat.e.s.

Les candidates et les candidats devaient non seulement répondre à ces attentes mais aussi expliquer et justifier les choix opérés.

Les intitulés des sujets de cette session ont été les suivants<sup>9</sup> :

| Économie                                                                                                                                         | Niveau         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| thème IV « Quels modes de financement de l'activité économique ? », le sous-thème IV.1 « <b>La situation financière des agents économiques</b> » | Première STMG  |
| Droit                                                                                                                                            | Niveau         |
| thème 2 « Comment le droit permet-il de régler un litige ? », notamment la notion suivante : « <b>Le recours au juge</b> ».                      | Première STMG  |
| Management des organisations                                                                                                                     | Niveau         |
| thème 6 « Le processus et le diagnostic stratégiques », le sous-thème 6.1 « <b>Comment émergent les grandes orientations stratégiques ?</b> »    | Terminale STMG |

Lors de cette session 2018, 16 candidates ou candidats ont choisi le sujet de management des organisations, 11 celui d'économie et 3 celui de droit.

Des exemples de sujets sont fournis en **annexe 1**.

## 3. Commentaires sur les prestations

---

<sup>9</sup> Les sujets listés ci-dessous ne sont que des exemples choisis parmi ceux de la session 2018, Parmi les sujets proposés, certains étaient en relation avec le programme de première STMG



Globalement, la préparation à l'épreuve est meilleure que lors des sessions précédentes même si quelques candidates ou candidats n'en connaissent pas les attendus qui sont pourtant énoncés précisément dans les sujets fournis (voir ci-dessus).

Les prestations les plus réussies sont celles qui exploitent l'intégralité des informations fournies dans le sujet : l'extrait du programme, les circonstances de la séquence, le contexte de l'établissement, les caractéristiques de la classe et les indications sur les équipements des salles. Elles présentent un projet de séquence construit, cohérent et adapté à la mise en situation professionnelle proposée et posent clairement les objectifs poursuivis et les prérequis sur lesquels s'appuyer. Elles proposent un déroulement prévoyant les activités des élèves et celles de l'enseignant.e ainsi que les outils ou supports utilisés. Elles envisagent les modalités d'évaluation des prérequis et des acquis des élèves. Ces propositions sont justifiées par les candidates ou les candidats et sont pertinentes eu égard au contexte d'enseignement imposé, aux notions et capacités à faire acquérir aux élèves et aux objectifs pédagogiques poursuivis.

Toutefois, le jury regrette que quelques propositions ne tiennent absolument pas compte du contexte d'établissement et de classe ni des conditions d'enseignement imposés par le sujet. Elles se cantonnent à un enchaînement d'activités et un catalogue d'outils ou de méthodes pédagogiques (jeu sérieux, recherche sur internet, vidéo, carte heuristique, quizz, etc.) sans justification par les candidates et les candidats et, ni démonstration de leur pertinence dans le contexte d'enseignement imposé. Lors de la phase d'entretien, le jury a dû inviter des candidates ou candidats à analyser leur proposition dans le cadre de la mise en situation professionnelle imposée par le contexte du sujet.

Pour quelques prestations, le jury a constaté une maîtrise très insuffisante des sujets sur le fond, tant en droit qu'en économie et management. Le jury s'étonne de la faible exploitation de la documentation autorisée par la définition de l'épreuve et apportée par les candidates et les candidats. Dans, d'autres cas, la prestation se limite à une recopie mal assimilée d'ouvrages et de manuels. Ainsi, des candidates et des candidats semblent avoir utilisé leur temps de préparation pour élaborer des documents papier ou numériques à présenter au jury, sans interrogation préalable sur la signification des notions et contenus à aborder avec les élèves. Elles ou ils n'ont même pas saisi l'opportunité d'utiliser la documentation apportée pour y puiser une définition claire des mots clés du thème à traiter dans la séquence. La question des intentions pour les élèves et des conditions de transmission des savoirs semble avoir pris le pas sur celle des savoirs à transmettre. Or, le métier d'enseignant intègre "des savoirs théoriques et des savoirs pratiques fortement articulés les uns aux autres" (cf. référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation).

Le recours aux outils numériques est parfois proposé de manière trop systématique. Ceux-ci sont considérés comme une fin en soi alors qu'ils devraient être au service d'un objectif pédagogique et de la construction des savoirs ou savoir-faire. Il en va de même pour les manuels que quelques candidates ou candidats envisagent d'utiliser. La plupart du temps, ceux-ci ne servent pas à construire la séquence mais deviennent la séquence.

Le jury regrette quelques exposés très courts, superficiels et trop peu structurés. Les candidates et les candidats prennent un trop long moment pour répéter les éléments du contexte fournis dans le sujet mais sans les analyser ni prendre appui sur ces éléments pour asseoir et justifier leurs choix.

Le jury regrette également, pour quelques candidates ou candidats, un niveau ou un registre de langue incompatible avec la fonction enseignante, se permettant même quelques familiarités avec le jury. Celui-ci rappelle à ce titre que le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation mentionne, dans son article 7, la compétence suivante : "utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle. Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves".

Toutefois, il arrive que l'entretien permette de rattraper les maladresses et d'explicitier ou d'approfondir ce qui n'a été que survolé lors de l'exposé.

Lors de l'entretien, les questions du jury n'ont pas pour but de déstabiliser les candidates et les candidats ou de contester leurs choix. Au contraire, elles les invitent à approfondir la réflexion, justifier la proposition, envisager d'autres pistes et prendre du recul par rapport à la séquence envisagée.

Comme pour les sessions précédentes, le jury constate que beaucoup de candidates et candidats choisissent les sujets de management des organisations et peu ceux de droit ou d'économie, peut-être par facilité. Le jury rappelle que le management des organisations, comme toutes les autres disciplines, s'appuie sur des fondamentaux scientifiques et théoriques qu'il convient de maîtriser et ne saurait se satisfaire d'approximations, d'imprécisions ou de confusions lexicales.

#### **4. Conseils aux candidates et candidats**

Le jury rappelle que l'épreuve est une mise en situation professionnelle : elle consiste donc pour les candidates et les candidats, ayant une expérience d'enseignement ou non, à se mettre en situation, c'est-à-dire à s'impliquer dans le projet de séquence pédagogique envisagée.

Lors de la première phase de l'épreuve, la candidate ou le candidat expose son projet de séquence pédagogique et entraîne le jury dans son exposé.

Pour cela, il est nécessaire d'avoir analysé tous les éléments de contexte (établissement, classe, circonstances, équipement de la salle) fournis dans le sujet. Il faut s'approprier cette mise en situation professionnelle et prendre appui sur elle pour construire la séquence demandée. Il faut la garder à l'esprit tout au long de la préparation de l'exposé et pendant l'exposé lui-même. C'est elle qui permet de justifier les choix pédagogiques opérés. C'est, entre autres, à partir d'elle que le jury, bienveillant, évalue la capacité des candidates et candidats à entrer dans la fonction enseignante et à adapter leurs pratiques aux conditions locales d'enseignement.

Ainsi, il est primordial d'éviter tout schéma-type d'une séquence qui serait transposable sans condition de temps, de lieu, de public ou de discipline, tout déroulement théorique et stéréotypé qui, en théorie, fonctionnerait quels que soient le contenu à transmettre et les conditions de la transmission.

Il ne s'agit nullement de faire une leçon au jury sur le thème du sujet, mais bien de proposer ce qui pourrait être fait, avec des élèves, en situation réelle dans le seul cadre du contexte imposé par le sujet.

Cependant, les savoirs scientifiques fondamentaux en économie, droit et management des organisations doivent être suffisamment maîtrisés, même s'ils ne constituent pas le seul élément déterminant de l'évaluation des prestations.

De même, il convient de s'informer au préalable non seulement sur les programmes d'économie, de droit et de management des organisations des classes de première et terminale STMG, qui constituent le support de l'épreuve, mais aussi sur les programmes de sciences de gestion des classes de première STMG, de systèmes d'information de gestion des classes de terminale et de PFEG (principes fondamentaux de l'économie et de la gestion) des classes de seconde.

Le jury a apprécié la présentation de documents numériques ou papier servant de support à l'exposé et à l'entretien (progression, déroulement de séquence, déroulement de séance, par exemple) surtout lorsque les candidates et les candidats ont veillé à la qualité formelle de ces supports.

Toute séquence a pour point de départ le programme d'enseignement. Elle doit répondre à des objectifs pédagogiques qui doivent être identifiés par les candidates et les candidats (les capacités que l'élève doit acquérir) et s'appuyer, le cas échéant, sur des prérequis, qui doivent eux aussi être identifiés.

Il est, par exemple, inutile de proposer aux élèves une accumulation d'activités seulement parce qu'elles sont en lien avec le thème à traiter mais sans avoir défini, au préalable, leur utilité pour la construction des savoirs et l'apprentissage des notions et capacités fixées par le programme d'enseignement.

Il en va de même pour les ressources sélectionnées et les supports retenus pour la séquence.

Quant aux évaluations envisagées (quelles qu'en soient la forme et la nature, qu'elles fassent l'objet d'une note chiffrée ou non), elles aussi répondent à des objectifs qui doivent être pensés *a priori*.

Le jury conseille de ne pas considérer les outils (numériques ou non) et les manuels comme des objectifs ou des éléments nécessaires à tout prix : ce ne sont que des outils, des supports, des aides éventuellement, qui doivent être mis au service de l'apprentissage des élèves.

Le jury précise que, lors de la phase d'entretien, la capacité à accepter les objections, la réactivité, la pertinence des réponses aux questions et la capacité à convaincre sont des éléments importants de l'évaluation.

Enfin, la mission de l'enseignant.e s'inscrit dans un cadre plus large que sa salle de classe : celui de l'établissement d'une part, du service public d'éducation d'autre part.

Ainsi, les candidates ou les candidats peuvent saisir les opportunités que présentent souvent le projet de l'établissement et son règlement intérieur mais doivent aussi tenir compte des contraintes qu'ils posent. Par ailleurs, l'une des compétences attendues est de "savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations" (cf. référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de

l'éducation). Les candidates ou les candidats doivent donc être particulièrement vigilants dans le choix des ressources sélectionnées et des supports utilisés pour leur séquence (ne pas contribuer à véhiculer des stéréotypes de genre, par exemple).

La lecture des rapports du jury des sessions antérieures et celle du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013<sup>10</sup>) apporte des éclairages utiles pour la préparation de cette épreuve de mise en situation professionnelle et est indispensable.

---

<sup>10</sup> Ce référentiel est disponible à l'adresse <http://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html>

## ÉPREUVE D'ENTRETIEN À PARTIR D'UN DOSSIER

|                                            |       |
|--------------------------------------------|-------|
| <b>Nombre de candidats interrogés : 25</b> |       |
| <b>Distribution des notes</b>              |       |
| Moyenne de l'épreuve                       | 13,37 |
| Note la plus élevée                        | 20,0  |
| Note la plus basse                         | 1     |
| <b>Répartition des notes</b>               |       |
| Inférieures à 5                            | 2     |
| Comprises entre 5 et moins de 8            | 7     |
| Comprises entre 8 et moins de 10           | 1     |
| Comprises entre 10 et moins de 12          | 1     |
| Comprises entre 12 et moins de 15          | 6     |
| Égales ou supérieures à 15                 | 8     |

L'épreuve consiste en l'exploitation didactique, dans le champ des sciences de gestion et dans l'option choisie, d'une situation organisationnelle réelle, observée ou vécue par la candidate ou le candidat. Elle prend appui sur un dossier documentaire produit par la candidate ou le candidat.

Un sujet conçu à partir du dossier est proposé par le jury. Il précise le contexte et les conditions de l'enseignement envisagé. La candidate ou le candidat dispose de deux heures pour produire une ressource pédagogique.

La prestation devant le jury est organisée en deux temps :

- la présentation par la candidate ou le candidat de ses réponses au sujet et la justification des orientations privilégiées ;
- l'entretien permet au jury d'approfondir les points qu'il juge utile. Il permet en outre d'apprécier la capacité de la candidate ou du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

### 1. Commentaires sur les prestations

#### 1.1. Composition du dossier

Le jury tient à rappeler aux candidates et candidats qu'ils doivent réaliser une exploitation didactique d'une situation organisationnelle décrite dans leur dossier, et ce, dans un cadre fixé par le jury. Le jury définit, d'une part, la nature de l'exploitation attendue (support de cours, application pratique, support d'évaluation avec éléments de corrigé...), et d'autre part, le thème et le niveau de la classe (par exemples thème du programme de sciences de gestion de terminale STMG spécialité *systèmes d'information de gestion* ou encore module de BTS SIO), et ce, à partir du dossier de la candidate ou du candidat préalablement étudié par le jury. Par conséquent, même si le dossier n'est pas évalué en tant que tel, le jury conseille aux candidates et aux candidats d'apporter une attention et une réflexion toute particulière lors de la constitution de leur dossier.

Un dossier de qualité est un dossier riche qui permet la création, par la candidate ou le candidat, de ressources pédagogiques et de supports d'évaluation diversifiés et pertinents pendant son temps de préparation. Le thème du dossier doit être en rapport avec l'option du CAPET et par conséquent, aborder des problématiques informatiques ou de système d'information.

Un certain nombre de dossiers ne répondent pas aux exigences de l'épreuve pour les raisons suivantes :

- dossier ne présentant pas une organisation réelle,
- dossier ne traitant pas d'informatique ou de système d'information,
- dossier ne comportant pas de situation organisationnelle et ne présentant aucune problématique de système d'information pouvant donner lieu à une exploitation pédagogique,
- dossier rassemblant une compilation de documents techniques,
- dossier sur le type mode opératoire,
- dossier manquant de contenu technique,
- dossier listant seulement un cahier des charges des solutions à mettre en œuvre dans le cadre d'une refonte ou une évolution du système d'information de l'organisation présentée,
- dossier proposant une leçon détaillée, un support de cours ou encore une liste des modules d'enseignement du BTS SIO.

Il est important que les candidats portent une attention particulière au contexte retenu pour la conception du dossier. Ce contexte doit pouvoir répondre aux conditions d'une exploitation avec des élèves.

## **1.2. L'épreuve devant le jury**

Les candidates et candidats semblent globalement mieux préparés cette année. Certaines ou certains d'entre eux avaient bien travaillé en amont cet entretien et prévu des prolongements possibles à partir de leur dossier. Pour autant, même si quelques candidates et candidats ont réalisé des prestations de qualité (maîtrise des contenus scientifiques associés au dossier, connaissance du système éducatif et de ses valeurs, niveau de langage adapté, clarté de la présentation orale, etc.), quelques prestations n'ont pas répondu pas aux attentes du jury.

Ainsi, certaines candidates ou certains candidats consacrent trop de temps à se présenter personnellement ou à décrire l'organisation choisie sans tenir compte de la consigne de travail

qui leur a été donnée, c'est-à-dire la transposition d'une situation réelle en éléments exploitables dans une situation d'enseignement précisée par le jury.

De plus, peu de prestations présentent un cadrage de la transposition dans une progression pédagogique, avec précision des pré-requis, objectifs pédagogiques, conditions de mise en œuvre, période de l'année scolaire concernée, évaluations envisagées et les difficultés que peuvent rencontrer les élèves.

La transposition didactique demandée par le jury doit donner lieu à la production d'une ressource de nature variée (support de cours, exercice de découverte, exercice d'approfondissement, évaluation). Exemples :

- Programmer dans un environnement de développement associé à un SGBD - Module SLAM3 de BTS SIO
- Extraire et modifier les données d'une base de données - Module SI3 du BTS SIO
- Modifier un schéma de données et l'implantation de la base de données correspondante - Module SLAM1 du BTS SIO
- Configurer les éléments d'interconnexion permettant de séparer les flux - Module SISR2 du BTS SIO
- Installer, configurer et administrer un service - Module SI5 du BTS SIO
- Programmer au sein d'un *framework* - Module SLAM4 du BTS SIO.

Cette année, le jury a pu constater que de réels efforts ont été réalisés par les candidates et les candidats dans la préparation de leur dossier. En effet, dans leur majorité, les dossiers des candidates et candidats admissibles répondaient bien aux exigences de l'épreuve : description d'une situation organisationnelle vécue (soit dans le cadre d'un stage, soit dans le cadre d'une activité salariée), conformément à la définition de cette épreuve du concours.

En revanche, le contenu des dossiers reste très hétérogène : quelques candidats ou candidates ont décrit en quelques pages le système d'information de l'organisation, et plus particulièrement le système technique, d'autres ont présenté de réels projets informatiques menés seul ou auxquels elles ou ils avaient pu participer (étude des besoins, étude de l'existant, planification Gantt, méthode agile, mise en œuvre d'une solution, difficultés rencontrées dans la réalisation du projet...).

Les candidates et candidats semblent également mieux préparés à la présentation de leur transposition didactique et, de fait, vraiment plus à l'aise lors des deux phases de l'épreuve sur dossier. La présentation structurée de la transposition didactique est globalement construite et relativement complète (repérage dans le référentiel des savoirs associés, des pré-requis, des conditions de réalisation, des difficultés pouvant être rencontrées par les élèves ou les étudiants, des liens entre les différents travaux demandés, énoncé des transversalités possibles...). La transposition est souvent de qualité (soulignant un réel travail de préparation en loge), souvent bien réfléchie, répondant pour une grande majorité des prestations à la demande formulée en amont par le jury.

Les principales difficultés rencontrées par les candidates et des candidats restent liées à leur difficulté à justifier leurs choix pédagogiques dans la séquence proposée et à leur

méconnaissance du contenu des différentes formations relevant de l'économie et gestion qui ne leur permettent pas d'établir des transversalités pertinentes (systèmes d'information de gestion, management, économie, droit mais aussi français, culture générale et expression, langues...). Ces candidates et candidats ne se sont pas suffisamment documentés pour pouvoir répondre aux questions portant sur la connaissance de l'organisation du BTS *Services informatiques aux organisations* et de la spécialité *Systèmes d'information de gestion* de terminale STMG (disciplines enseignées, nombre d'heures d'enseignement, découpage de l'année...) ou celles portant sur le profil des élèves accueillis dans les classes.

Une autre difficulté majeure tient dans la difficulté à distinguer les différentes modalités de transposition possibles (exercice de découverte, exercice d'approfondissement, support d'évaluation, etc.).

Quelques candidates et candidats manquent également de recul par rapport aux évolutions de la discipline et à sa déclinaison dans les différents niveaux de formation (distinction post-bac/pré-bac ; distinction référentiel/programme et compétences/capacités).

Enfin, les candidates et candidats ont parfois montré des lacunes importantes quant aux connaissances de base mobilisées dans les divers enseignements (systèmes d'information de gestion, économie, droit, management, etc.). L'absence de maîtrise des contenus scientifiques nuit à la didactisation de la situation mais aussi à la recherche de transversalités.

Force est de constater que les excellentes prestations reposent sur un dossier riche s'appuyant sur une situation vécue mais surtout sur une transposition didactique pertinente comportant un effort d'argumentation, une réelle maîtrise des concepts informatiques associés, ainsi qu'une aisance à l'oral témoignant d'une réelle aptitude et un bon positionnement en tant qu'enseignante ou enseignant.

En revanche, les mauvaises prestations sont dues à une transposition didactique qui ne répond que partiellement voire pas du tout à l'expression du besoin, qui n'utilise pas suffisamment le dossier, qui comporte des lacunes importantes en informatique, ou qui présente un positionnement peu réfléchi et/ou réaliste en tant qu'enseignant.

Le jury a apprécié que les candidates et les candidats connaissent les acteurs de l'environnement scolaire et institutionnel (exemples : professeur principal, équipe pédagogique, CPE, chef d'établissement...). Toutefois, dans certains cas, ces connaissances mériteraient d'être encore approfondies, notamment sur le rôle des différents membres de l'institution éducative. La connaissance du contenu d'un règlement intérieur, de la procédure de tenue d'un conseil de discipline ou encore l'échelle des sanctions est attendue pour cette épreuve.

Lors de l'épreuve, le jury évalue non seulement la qualité de la transposition didactique effectuée par la candidate ou le candidat et la maîtrise des savoirs disciplinaires liés, mais aussi sa connaissance du système éducatif français et les valeurs portées par l'école : valeurs de la République et laïcité. Ces derniers critères ont été évalués, le plus souvent, au travers de mises en situation proposées à la candidate ou au candidat.



Le jury accorde une importance particulière à la clarté des réponses, à la qualité de l'expression orale et au registre de langue utilisé, à la posture de la candidate ou du candidat et à sa projection dans le métier d'enseignant.

## **2. Conseils aux candidates et aux candidats**

### **Sur la préparation de l'épreuve**

Les candidates et les candidats devront, durant leur préparation, renforcer leurs connaissances des programmes de la série STMG, plus particulièrement la spécialité *systèmes d'information de gestion* en classe de terminale STMG et du référentiel des BTS du secteur des services, plus particulièrement celui du BTS *services informatiques aux organisations*.

Le jury conseille vivement aux candidates et candidats de profiter de l'opportunité de stages en établissements scolaires pour mieux appréhender les réalités pratiques du métier et le fonctionnement du système éducatif. Le jury attend une maîtrise des connaissances de base dans les divers enseignements, notamment ceux des parcours *solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux* (SISR) et *solutions logicielles et applications métier* (SLAM) du BTS *Services informatiques aux organisations*.

### **Sur la composition du dossier**

Les dossiers proposés par les candidates et les candidats doivent être suffisamment riches et diversifiés : variété des supports, pertinence des documents, adéquation aux exigences scientifiques du concours, qualité de la rédaction... Ils doivent impérativement présenter un véritable contexte organisationnel, inclure des problématiques d'informatique et/ou de système d'information et ne doivent pas retranscrire un contexte issu d'une ressource existante et disponible sur internet (par exemple des ressources publiées sur le site du réseau de ressources CERTA : cas GSB, cas M2L ...).

### **Sur le temps de préparation en loge**

La candidate ou le candidat devra exploiter l'extrait du programme ou du référentiel fourni, lors de son entrée en loge, pour mettre en œuvre sa transposition didactique.

Elle ou il doit mettre à profit ce temps de préparation pour produire une ou plusieurs ressource(s) sur le thème et le niveau de la classe demandés (par exemples thème du programme de sciences de gestion de terminale STMG spécialité *systèmes d'information de gestion* ou encore module de BTS SIO). Aucun élément ressource, autre que ceux créés par la candidate ou le candidat ou contenus dans le dossier, n'est accepté.

Les candidates et les candidats doivent impérativement exploiter le contenu du dossier et l'intégrer dans la séance/séquence présentée. Le dossier est un outil indispensable au service de la réussite de l'épreuve.

### **À propos de l'entretien avec le jury à partir du dossier**

La présentation de la transposition didactique doit être structurée. La candidate ou le candidat pourra utilement présenter la contextualisation de la situation de travail proposée par le jury, les objectifs généraux et opérationnels rattachés au contexte, la proposition de

ressource(s) pédagogique(s) ou d'évaluation, leur exploitation, leur évaluation et leurs transversalités (qui doivent être pertinentes). Les candidates et les candidats devront utiliser un vocabulaire adapté et précis.

Les démarches et l'approche pédagogiques associées aux niveaux d'enseignement, en particulier la démarche technologique dans la série STMG, doivent être connues.

Les candidates et candidats doivent absolument savoir se situer dans l'organisation scolaire et le système éducatif et s'informer sur le système éducatif avant de se présenter au concours et avoir réfléchi sur la pédagogie, la laïcité ou encore la gestion d'un groupe classe. La maîtrise de savoirs scientifiques ne suffit pas.

Les candidates et candidats veilleront également à leur expression, la clarté de leur propos, et à leur attitude.

Pour terminer, il est recommandé à la candidate ou au candidat d'avoir une écoute attentive de sorte à pouvoir faire évoluer sa proposition au fil de l'entretien.

## ANNEXE 1 : EXEMPLES DE SUJETS PROPOSÉS POUR L'ÉPREUVE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

|                     |                                                                                                                                                        |    |
|---------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| CONCOURS            | CAPET-CAFEP Externe - ÉCONOMIE & GESTION                                                                                                               | M3 |
| OPTION              | Informatique et systèmes d'information                                                                                                                 |    |
| SESSION             | 2018                                                                                                                                                   |    |
| ÉPREUVE D'ADMISSION | Épreuve de mise en situation professionnelle - coefficient 2                                                                                           |    |
| MODALITÉS           | <b>Durée de la préparation</b> : trois heures<br><b>Durée de l'épreuve</b> : une heure<br>(présentation : trente minutes ; entretien : trente minutes) |    |

### Contexte de déroulement

*Tout document personnel, programmes et référentiels, ressources pédagogiques, manuels scolaires, ouvrages de référence, etc. sur support imprimé ou sur support numérique est autorisé.*

*De même, l'utilisation d'un micro-ordinateur portable ou d'une tablette numérique dont elle ou il s'assure de l'autonomie de fonctionnement durant la préparation et durant l'épreuve. La connexion au réseau internet ou à tout autre réseau étendu (WAN) ou local (LAN), par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Aucune impression ne pourra être réalisée.*

*La présentation devant le jury pourra être réalisée à l'aide d'un ordinateur (ou d'une tablette) ou de documents papier.*

### SUJET

#### Cadre pédagogique

- **Matière** : Management des organisations
- **Niveau** : Terminale
- **Série** : Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)
- **Spécialité** : Systèmes d'information de gestion (SIG)

## Contexte d'enseignement

- **Caractéristiques de l'établissement** : lycée général et technologique, récemment rénové, de l'académie de Rennes. L'établissement accueille 900 élèves, dont 600 dans l'enseignement secondaire et 300 dans les formations supérieures.

Les formations proposées sont dispensées en trois pôles : un pôle général (les séries L, ES et S du baccalauréat), un pôle technologique (3 classes de première STMG et 3 classes de terminale STMG avec les spécialités ressources humaines et communication, mercatique et systèmes d'information de gestion) et un pôle de STS qui prépare des étudiants aux BTS négociation et digitalisation de la relation client, management des unités commerciales et services informatiques aux organisations.

Le parc informatique est très récent et complet ; tous les postes de travail sont reliés au réseau pédagogique filaire et sans-fil sécurisé. Chaque élève dispose d'un espace de travail personnel.

Plusieurs laboratoires de langues, bien équipés, sont accessibles pour les cours d'anglais, allemand, espagnol et italien.

- **Projet de l'établissement** : les principaux axes du projet d'établissement portent sur :
  - 1- La maîtrise de la langue française écrite et orale, en favorisant l'expression des élèves sous différentes formes (exposés oraux, travaux rédigés, participation à des débats...). Les professeurs d'économie et gestion sont très engagés dans cette voie avec les enseignants de lettres. D'autre part, depuis cette année, les élèves ont accès à la plateforme en ligne Voltaire (cet outil permet aux élèves de progresser en orthographe selon un parcours individualisé).
  - 2- L'ouverture aux pays européens en organisant des conférences, voyages, projections de films documentaires et des stages. La certification du TOEIC est proposée par les professeurs d'anglais.
  - 3- Le bureau des élèves (BDE) est très actif en proposant divers événements sportifs, solidaires et culturels.
  
- **Caractéristiques de la classe** : classe de terminale STMG spécialité SIG de 26 élèves, avec 20 élèves ayant choisi cette spécialité. Cette classe est composée de 10 filles et 16 garçons dont 2 à mobilité réduite, se déplaçant en fauteuil roulant. La classe est vivante, dynamique et les élèves participent beaucoup, avec parfois des difficultés à organiser la prise de parole. Quelques élèves présentent des problèmes de concentration en classe et de travail personnel.
  
- **Circonstances** : les heures d'enseignement de management des organisations se déroulent en classe entière le lundi de 13h30 à 15h20. Les heures à effectif réduit sont fixées le vendredi de 13h30 à 14h25 (groupe A) et de 14h25 à 15h20 (groupe B).
  
- **Période** : début décembre.
  
- **Éléments du programme déjà traités** :
  - les thèmes du programme de la classe de première,
  - le thème 5 « Le management stratégique : les choix en matière d'animation et de mobilisation des hommes ».
  
- **Équipement de la salle** : les cours en classe entière se déroulent dans une salle banalisée qui permet le travail de groupe, équipée d'un tableau blanc et d'un tableau numérique interactif (TNI) relié au réseau pédagogique et à internet. Les cours en classe à effectif réduit se déroulent dans une salle disposant de 18 postes (reliés au réseau de l'établissement et à internet et équipés d'une suite bureautique), d'un tableau numérique interactif et d'un ordinateur pour l'enseignant.

|              |
|--------------|
| <b>Sujet</b> |
|--------------|

- Dans le cadre de l'épreuve, il vous est demandé de présenter un projet de séquence prenant en compte le contexte d'enseignement décrit ci-dessus et permettant de traiter, dans le thème 6 « Le processus et le diagnostic stratégiques », le sous-thème 6.1 « **Comment émergent les grandes orientations stratégiques ?** ».
- Votre proposition précisera :
  - la place de la séquence dans votre progression pédagogique,
  - le déroulement envisagé (en tenant compte des prérequis),
  - les supports et outils utilisés notamment numériques,
  - vos propositions en matière d'évaluation,
  - les liens éventuels avec les programmes d'économie, de droit ou de systèmes d'information de gestion de la série STMG,
  - les autres aspects que vous jugerez utiles de présenter.
- Il vous sera demandé de justifier vos choix didactiques et pédagogiques au cours de l'entretien.

**Annexe : extrait du programme de management des organisations - cycle terminal de la série STMG publié au B.O.E.N. du 22 mars 2012**

| Thèmes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Notions                                                                                                                                                                                                                                              | Contexte et finalité de l'étude                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>6. Le processus et le diagnostic stratégiques (28%)</b></p> <p>L'objectif de ce thème est de donner une vue d'ensemble de la notion de processus stratégique. Sur la forme, celui-ci s'applique à tous les types d'organisation et après avoir en défini les frontières, il doit comporter un diagnostic complet nécessaire à la prise de décision. L'accent est mis sur la complexité de l'environnement, sur les évolutions rapides qui le rendent difficilement prévisible et auxquelles l'organisation se trouve constamment confrontée.</p> <p>L'élève doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérer les étapes successives d'un processus stratégique</li> <li>- Identifier la mission de l'organisation et montrer la cohérence entre ses objectifs stratégiques et cette mission</li> <li>- Identifier le métier de base de l'entreprise et repérer ses domaines d'activité stratégiques</li> <li>- Caractériser les compétences et les ressources disponibles</li> <li>- Repérer l'avantage concurrentiel à partir de l'analyse des compétences et des ressources</li> <li>- Repérer des éléments de diagnostic interne et/ou externe d'une organisation</li> </ul> |                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 6.1 Comment émergent les grandes orientations stratégiques ?                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Stratégie globale</li> <li>- Processus stratégique</li> <li>- Domaine d'activité stratégique</li> <li>- Avantage concurrentiel</li> <li>- Compétences distinctives</li> <li>- Politique publique</li> </ul> | <p>La stratégie doit permettre d'accroître la cohérence entre la finalité de l'organisation et son environnement par définition évolutif. Elle s'appuie sur un ensemble d'objectifs et de décisions qui engagent le devenir de l'organisation.</p> <p>Le processus stratégique décrit la combinaison des différentes phases qui vont aboutir à la définition de la stratégie.</p> <p>Pour l'entreprise, le processus stratégique est centré sur son ou ses métiers et sur les domaines d'activités stratégiques (DAS). Il s'appuie sur un avantage concurrentiel fondé sur des compétences distinctives.</p> <p>Pour les autres organisations, le processus stratégique est construit à partir des missions qui leur sont assignées par l'autorité publique ou qu'elles se sont fixées en relation avec leur finalité.</p> |

|                        |                                                                                                                                          |    |
|------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| CONCOURS               | CAPET-CAFEP Externe - ÉCONOMIE & GESTION                                                                                                 | E1 |
| OPTION                 | Informatique et systèmes d'information                                                                                                   |    |
| SESSION                | 2018                                                                                                                                     |    |
| ÉPREUVE<br>D'ADMISSION | Épreuve de mise en situation professionnelle - coefficient 2                                                                             |    |
| MODALITÉS              | Durée de la préparation : trois heures<br>Durée de l'épreuve : une heure<br>(présentation : trente minutes ; entretien : trente minutes) |    |

## Contexte de déroulement

*Tout document personnel, programmes et référentiels, ressources pédagogiques, manuels scolaires, ouvrages de référence, etc. sur support imprimé ou sur support numérique est autorisé.*

*De même, l'utilisation d'un micro-ordinateur portable ou d'une tablette numérique dont elle ou il **s'assure de l'autonomie de fonctionnement** durant la préparation et durant l'épreuve. La connexion au réseau internet ou à tout autre réseau étendu (WAN) ou local (LAN), par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Aucune impression ne pourra être réalisée.*

*La présentation devant le jury pourra être réalisée à l'aide d'un ordinateur (ou d'une tablette) ou de documents papier.*

## SUJET

### Cadre pédagogique

- **Matière** : Économie
- **Niveau** : Première
- **Série** : Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)

### Contexte d'enseignement

- **Caractéristiques de l'établissement** : lycée général et technologique de 1 200 élèves, situé dans les Pyrénées Atlantiques (académie de Bordeaux).



Cet établissement propose les séries de baccalauréat de la voie générale (L, ES et S) ainsi que de la voie technologique avec le baccalauréat STMG et les spécialités mercatique, gestion et finance et systèmes d'information de gestion. Il propose également 4 STS préparant aux BTS tertiaires (management des unités commerciales, commerce international, service informatique aux organisations et comptabilité gestion).

- **Projet de l'établissement** : le projet d'établissement comporte trois grands axes structurés autour de l'accompagnement de chaque élève dans la voie de la réussite, le développement de l'autonomie et de l'excellence, pour en faire un lycée attractif, dynamique et performant et ouvert sur l'extérieur.

Les professeurs d'économie et gestion sont attentifs à chacun de ces aspects et notamment au premier d'entre eux car il répond à une problématique importante de la série STMG (certains élèves manquent d'ambition sur leur poursuite d'études).

- **Caractéristiques de la classe** : classe de première STMG, de 32 élèves dont 21 garçons. Un tiers de ces élèves ont choisi cette orientation par défaut. Le niveau de la classe est très hétérogène. Six élèves rencontrent des difficultés importantes dont deux à cause leur dyslexie et un allophone (réfugié arrivé depuis peu en France).
- **Circonstances** : les heures d'enseignement d'économie-droit se déroulent en classe entière le lundi de 8h00 à 9h50 et le mercredi de 13h30 à 14h25. Les heures à effectif réduit sont fixées le vendredi de 15h35 à 16h30 et de 16h30 à 17h25.
- **Période** : début du mois de février, à deux semaines des vacances d'hiver.
- **Éléments du programme déjà traités** :
  - le thème I « Quelles sont les grandes questions économiques et leurs enjeux actuels ? »,
  - le thème II « Comment se crée et se répartit la richesse ? »,
  - le thème III « Comment les ménages décident-ils d'affecter leur revenu ? ».
- **Équipement de la salle** : les cours en classe entière se déroulent dans une salle banalisée disposée de manière traditionnelle (quatre rangées, des élèves deux par deux) équipée d'un tableau blanc et d'un tableau numérique interactif (TNI) relié au réseau. La disposition des tables est adaptable. Les cours en effectif réduit se déroulent dans une salle disposant de 18 postes informatiques et d'un TNI.

|              |
|--------------|
| <b>Sujet</b> |
|--------------|

- Dans le cadre de l'épreuve, il vous est demandé de présenter un projet de séquence prenant en compte le contexte d'enseignement décrit ci-dessus et permettant de traiter, dans le thème IV « Quels modes de financement de l'activité économique ? », le sous-thème IV.1 « **La situation financière des agents économiques** ».
- Votre proposition précisera :
  - la place de la séquence dans votre progression pédagogique,
  - le déroulement envisagé (en tenant compte des prérequis),
  - les supports et outils utilisés notamment numériques,
  - vos propositions en matière d'évaluation,
  - les liens éventuels avec les programmes de droit, de management des organisations ou de sciences de gestion de la série STMG,
  - les autres aspects que vous jugerez utiles de présenter.
- Il vous sera demandé de justifier vos choix didactiques et pédagogiques au cours de l'entretien.

**Annexe : extrait du programme d'économie - cycle terminal de la série STMG publié au B.O.E.N. du 29 mars 2012**

| <b>THÈMES</b>                                                                                                                            | <b>NOTIONS</b>                                                                | <b>CONTEXTE ET FINALITES</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>IV. Quels modes de financement de l'activité économique ? (17%)</b></p> <p>IV.1 La situation financière des agents économiques</p> | <p>- Les capacités et besoins de financement.</p> <p>- L'autofinancement.</p> | <p>Ce thème présente la manière dont peuvent être satisfaits les besoins de financement de l'économie afin de soutenir l'investissement et la consommation et donc être vecteurs de croissance économique. Il expose le poids respectif des marchés financiers et des banques dans le financement de l'économie, tout en soulignant leur forte interdépendance.</p> <p>Le financement de l'économie consiste à mettre en relation les agents ayant des capacités de financement avec ceux ayant des besoins de financement. Au niveau de la nation, le besoin de financement est bouclé par un recours au marché financier mondial. <i>Les propos seront illustrés par la situation globale de quelques pays largement débiteurs ou créanciers.</i></p> <p>L'autofinancement consiste, pour un agent économique, à pouvoir satisfaire lui-même tout ou partie de ses besoins de financement. Il constitue, selon les périodes, une ressource plus ou moins importante dans le financement des entreprises.</p> |